



CH-3003 Berne, OFAS, COFF

Office fédéral des assurances sociales
Domaine Famille, Générations et société
Effingerstr. 20
3003 Berne

Votre courrier du 01.07.2009
Notre référence: 753.1/2007/00972 22.09.2009 No.: 132
Collaboratrice responsable: Isabelle Villard / Vii
Berne, le 22 septembre 2009

Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 861) – procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'inviter notre Commission à prendre position sur l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.

Depuis des années, la conciliation entre travail et vie familiale est une préoccupation constante de notre commission. Nous avons salué en 2003 l'entrée en vigueur du programme d'impulsion à la création de places d'accueil pour les enfants comme un des éléments clés de la politique familiale.

1. Prolongation du programme

Grâce à ce programme d'impulsion de nombreuses places de garde d'enfants ont été créées. Il n'en demeure pas moins que l'offre est encore très inférieure à la demande et que nombre de parents renoncent à une activité lucrative ou adaptent leur taux d'occupation en raison du manque de places d'accueil. Il est donc indispensable que le programme d'impulsion se poursuive et qu'il permette de répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs des parents et des enfants.

La COFF salue donc la prolongation du programme d'impulsion et souhaite qu'il se poursuive aussi longtemps que l'équilibre entre l'offre et la demande n'est pas réalisé.

2. Soutien aux innovations

L'introduction d'une base légale soutenant les projets innovants des cantons et des communes est un instrument utile et nécessaire pour favoriser le développement de solutions nouvelles adaptées aux besoins des familles.

Les modes de garde traditionnels ne correspondent pas toujours aux besoins spécifiques des familles et des réalités de monde du travail.

Des projets novateurs financés par la Confédération doivent permettre une réflexion générale sur les différents modes de garde possibles en tenant compte de divers facteurs tels que les horaires spécifiques irréguliers des parents ou les besoins de garde dans des régions périphériques par exemple. Une synergie entre pouvoirs publics et partenaires privés (entreprises) devrait également faire l'objet de projets nouveaux soutenus économiquement.

La COFF approuve donc toute modification de la loi permettant de créer de nouvelles structures correspondant aux objectifs visés par le programme d'impulsion.

3. Adoption d'un troisième crédit d'engagement

La COFF approuve la prolongation de l'engagement de la Confédération par l'adoption d'un troisième crédit d'encouragement à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants.

Toutefois, la COFF considère que le montant de 140 millions de francs prévu pour la période 2011 à 2015 est insuffisant. En effet, si les montants alloués aux premiers crédits d'impulsion n'ont pas été entièrement utilisés, tout porte à croire qu'il en sera autrement à l'avenir.

Le programme d'aide à la création de structures accueillant des enfants est désormais bien connu des différents acteurs soucieux de créer de nouvelles structures d'accueil pour les enfants. Les besoins en places d'accueil vont sensiblement augmenter en raison de la demande qui s'accroît et parce que nombre de cantons devront mettre en œuvre le concordat HarmoS.

Enfin, une partie du crédit alloué sera consacré à la promotion de projets novateurs ce qui diminue les sommes qui pourront être allouées pour les structures nouvelles et celles qui augmentent leur nombre de places.

La COFF demande donc que le crédit alloué soit de 200 millions de francs.

Nous vous remercions de la bienveillante attention portée à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales



Jürg Kruppenacher, président